

livres dépositaires de ces secrets. Que sert-il donc à Varron de prêter à ces mystères je ne sais quelles raisons empruntées à la nature, raisons qui seules n'auraient pas appelé une telle condamnation sur les livres de Pompilius ou qui eussent provoqué un semblable décret du sénat contre l'ouvrage même que Varron dédie à César Pontife ? Or, l'eau que Numa puisait pour ses pratiques d'hydromancie fit naître, comme Varron l'explique, la fiction de son mariage avec la nymphe Egérie. Tant il est vrai que, par l'assaisonnement du mensonge, les faits véritables se changent en fables. C'est donc par l'hydromancie que la curiosité de ce roi fut initiée aux mystères dont il se réserva à lui seul la connaissance ; révélations qu'il fit, pour ainsi dire, mourir avec lui, puisqu'il prit tant de soin de les ensevelir, loin des regards des hommes, dans les ténèbres de son sépulcre. Il fallait assurément, ou que la perversité des démons y fut dévoilée dans toutes ses horreurs et que cette théologie civile parût exécrationnable à des hommes qui en avaient reçu tant de rites infâmes ; ou bien qu'il y fut enseigné que ces dieux prétendus n'étaient que des hommes morts, dont une longue erreur avait, chez presque toutes les nations, consacré l'apothéose et les autels, à la joie des démons qui recevaient ces honneurs à la place des morts que leurs artifices faisaient passer pour dieux. Mais la providence du vrai Dieu, à nous inconnue, a permis que, gagnés à Numa par l'art de l'hydromancie, ils lui aient fait ces amicales confidences, et n'a pas permis qu'ils l'avertissent de brûler plutôt que d'ensevelir ces secrets en mourant. Et, pour en prévenir la publicité, ils n'ont pu détourner ni la charrue qui les exhume, ni la plume de Varron qui nous transmet le souvenir de cet événement, car ils ne peuvent rien au delà de ce qui leur est permis. Et la justice de Dieu, équitable et profonde, ne leur laisse de pouvoir que sur ceux qui méritent d'être livrés à leurs traits ou entièrement assujettis à leur perfide domination. Mais combien étaient pernicieuses, combien éloignées du culte de la véritable divinité ces révélations que le sénat jette au feu, plus hardi que Pompilius qui n'ose que les ensevelir !.....

A demain les commentaires.

P. P.

(1) *Du culte de Satan*, p. 82-3.

(2) *Cité de Dieu*, livre VII, c. 35.

(3) *Jean*, III, 19.